



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2018-035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze juin, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusé :

Absentes : Laurence COLLADO et Nathalie FORESTIER

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 13

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE DU HAMEAU DE LENTIER : AVENANT N° 3

Le Maire rappelle que par délibération n°2015-022 du 19 Mai 2015, le Conseil Municipal a décidé de remplacer les canalisations d'eau potable sur le hameau de Lentier, a choisi le bureau d'étude Cabinet MERLIN pour un montant de 22 800,00€ HT soit 27 360,00€ TTC et a sollicité une subvention de l'agence de l'eau dans le cadre d'un appel à projets portant sur les économies d'eau.

Le Maire rappelle que par délibération n°2016-007 du 19 Janvier 2016, le Conseil Municipal a sollicité l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour l'année 2016.

Le Maire rappelle que par délibération n°2016-064 du 26 Juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé de confier les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable du hameau de Lentier à l'entreprise SAUR pour un montant de 227 138,00€ HT soit 272 565,60€ TTC.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-05 du 24 Janvier 2017, le Conseil Municipal a accepté l'avenant n°1 de la tranche ferme du marché 2016-007 de l'entreprise SAUR pour un montant de 3 515,00€ HT soit 4 218,00€ TTC.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-09 du 21 Mars 2017, le Conseil Municipal a accepté l'avenant n°1 de la tranche ferme du marché 2016-007 de l'entreprise SAUR pour un montant modifié de 2 115,00€ HT soit 2 538,00€ TTC.

Le Maire rappelle que par délibération n°2017-010 du 21 Mars 2017, le Conseil Municipal a accepté l'avenant n°2 de la tranche optionnelle n°1 du marché 2016-007 de l'entreprise SAUR pour un montant de 4 803,00€ HT soit 5 763,60€ TTC.

Le Maire précise que cette opération fait l'objet d'une subvention de 81 151,00€ de l'agence de l'eau et d'une subvention de 140 880,64€ de l'Etat.

Le cabinet MERLIN, bureau d'étude de l'opération, nous a informé que des nouvelles fonctionnalités imprévues doivent être réalisées sur la tranche optionnelle n°2.

Il s'agit d'augmenter le diamètre de la canalisation desservant le hameau de Lentier.
Cette prestation doit permettre la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la zone future ouverte à la construction dans le cadre de la révision du PLU.
Pose d'une canalisation PEHD DN125 PN10 sur 100ml au lieu d'une canalisation PEHD DN63 PN10 initialement prévue et robinet vanne.

Le montant de l'avenant n° 3 présenté pour la tranche optionnelle n° 2 est de 2 180,00€ HT soit 2 616,00€ TTC. Le montant initial de cette tranche est de 118 294,00€ HT. Cet avenant représente 1,84% du marché initial.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 3 de la tranche optionnelle n° 2 du marché 2016-007 de l'entreprise SAUR pour un montant de 2 180,00€ HT soit 2 616,00€ TTC,
- PRECISE que les crédits seront ouverts au budget Eau et Assainissement 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

